

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 16 janvier 2012, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Son Honneur, le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	François Garon et Alain Royer

Absence motivée : Hélène D. Michaud, conseillère

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 5 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 décembre 2011 et de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2012 le 19 décembre 2011
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 31 décembre 2011
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 12 – décembre 2011 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - janvier 2012 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de décembre 2011
 - 7.2 États des résultats au 31 décembre 2011
8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de règlement no 296 modifiant le règlement de lotissement no 123 et visant à assurer la concordance avec le règlement no 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
 - 10.1 Renouvellement de la cotisation 2012 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec
 - 10.2 Renouvellement de la cotisation 2012 à la Fédération québécoise des municipalités
 - 10.3 Renouvellement de l'adhésion 2012 à la COMBEQ
 - 10.4 Octroi de contrat de déneigement TP-2012-01 – Mandat à la firme JNS Construction pour le déneigement de la patinoire et de l'aire d'entreposage des conteneurs sur le chemin du Tour-du-Lac Sud
 - 10.5 Adoption de la politique familiale et remboursement des activités pour l'année 2012 pour les résidents permanents
 - 10.6 Nomination des membres du CCU pour les sièges 1 et 3
 - 10.7 Nomination de Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère à titre de présidente du CCU
 - 10.8 Fixation des tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau et de l'horaire
 - 10.9 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1^{er} janvier 2012 (coût de la vie)
 - 10.10 Octroi d'une commandite à l'organisme « Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent
 - 10.11 Avis de condoléances – Mme Marguerite Garon Lemieux
 - 10.12 Autorisation de remboursement des frais de financement concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud
 - 10.13 Répartition des responsabilités au sein du Conseil
 - 10.14 Avis de condoléances – M. Stéphane Leclerc
 - 10.15 Avis de condoléances – M. Jean-Marc Rochette

REPORTÉ

REPORTÉ

REPORTÉ

AJOUT

AJOUT

AJOUT

11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
 13. Deuxième période de questions
 14. Clôture de la séance
 15. Levée de l'assemblée
-

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

12-01-01

II EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes : les points 10.9, 10.10 et 10.12 sont reportés – les points 10.13, 10.14 et 10.15 sont ajoutés.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2012 TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2011**

Séance ordinaire du 19 décembre 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

12-01-02

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2011 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (adoption du budget 2012)

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

12-01-03

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (adoption du budget 2012) soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de janvier 2012 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2011**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 décembre 2011.

- 12-01-04 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.
- 6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 12 / DÉCEMBRE 2011**
- Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 12 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 30 956.40 \$.
- 12-01-05 **IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois de décembre 2011 soit adoptée tel que présentée.
- 6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JANVIER 2012**
- À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de janvier 2012.
- 12-01-06 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** les comptes à payer au montant 6 364.37 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.
- CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**
Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **6 364.37 \$**.
- _____
Josée Brouillette,
Directrice générale et secrétaire trésorière
7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 7.1 **Liste des permis émis pour le mois de décembre 2011**
- Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de décembre 2011, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- Que la liste des permis émis pour le mois de décembre 2011 soit annexée au présent procès-verbal.
- 7.2 **États des résultats au 31 décembre 2011**
- La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 décembre 2011 et une copie est remise aux membres du Conseil.
8. **AVIS DE MOTION**
- 8.1 **Projet de règlement no 296 modifiant le règlement de lotissement no 123 en vue d'assurer la concordance avec le règlement no 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf**

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Johanne Tremblay-Côté, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De modifier le règlement de lotissement no 123 en vue d'assurer la concordance avec le règlement no 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.

Donné à Lac-Sergent, ce 16^{ème} jour de janvier 2012

9. **RÈGLEMENTS**

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 **Renouvellement de la cotisation 2012 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière de la municipalité doit pouvoir consulter les sources multiples dans l'exercice de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec est une organisation fiable pour la formation et pour l'information touchant la gestion municipale ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-01-007

QUE le paiement du renouvellement de la cotisation 2012 à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec au montant de 590.00 \$ excluant les taxes soit autorisé;

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire Gestion financière et administrative / Cotisations et abonnement : code 2130494.

10.2 **Renouvellement de la cotisation 2012 à la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec est une association qui offre une gamme étendue de services, et plus particulièrement d'activités de formation de compétence municipale;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-01-008

DE renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec pour l'année 2012 pour un montant de \$620.96 excluant les taxes.

QUE les coûts relatifs à cette résolution soient chargés à même le budget au poste 213-0494 – Gestion financière et administrative – Cotisations/abonnements.

10.3 **Renouvellement de l'adhésion 2012 à la COMBEO**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'assurer une formation continue à son personnel en étant à l'affût des informations les plus à jour en ce qui concernent leur travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec est une association qui offre une gamme étendue de services, et plus particulièrement des activités de formation dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement ;

12-01-009

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité renouvelle l'inscription de l'inspecteur municipal comme membre actif de la COMBEQ pour l'année 2012.

QUE les coûts d'adhésion de 265.00\$ plus taxes soient chargés au poste budgétaire Cotisations/abonnements - code 213-0494.

10.4 Octroi de contrat de déneigement TP-2012-01 – Mandat à la firme JNS Construction pour le déneigement de la patinoire et de l'aire d'entreposage des conteneurs sur le chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QU'une aire d'entreposage pour l'installation de 4 conteneurs à déchets a été aménagée sur le chemin du Tour-du-Lac Sud, près de l'intersection du chemin du Ruisseau;

ATTENDU QUE le déneigement de l'aire d'entreposage doit être effectué régulièrement afin que les camions de la Régie puissent faire adéquatement leur travail;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a autorisé la construction d'une patinoire sur le terrain adjacent à la rampe de mise à l'eau;

ATTENDU QUE le déneigement afin que les usagers accèdent à cette infrastructure est requis;

ATTENDU QUE JNS Construction a fait parvenir à la Ville de Lac Sergent une soumission de déneigement pour la saison hivernale 2011-2012 de l'accès à la patinoire et de l'aire d'entreposage des conteneurs sur le chemin Tour-du-Lac Sud au montant de cinq cent soixante (560) dollars plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-01-010

QUE le contrat soit octroyé à JNS Construction au montant de 560\$ plus les taxes applicables pour le déneigement (saison hivernale 2011-2012) de l'accès à la patinoire et de l'aire d'entreposage des conteneurs sur le chemin Tour-du-Lac Sud.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie- Transport – Déneigement 233-04-43.

10.5 Adoption de la politique familiale et remboursement des activités pour l'année 2012 pour les résidents permanents

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'élaboration d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a été déposée aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de demandes reçues d'année en année;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

12-01-011

QUE cette politique soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

ET QU'un montant de deux mille (2 000) dollars soit réservé pour aider les résidents permanents à défrayer les inscriptions aux sports intermunicipaux pour les activités suivies à l'automne, soit de septembre à décembre, et à l'hiver, de janvier à mai;

QUE le montant de 2 000 \$ soit réparti au prorata du montant éligible des demandes de remboursements reçues au 31 décembre 2012 ;

QUE ce montant soit financé à même le budget prévu pour les remboursements de loisirs en 2012 au poste budgétaire 271-1975.

10.6 Nomination des membres du CCU pour les sièges 1 et 3

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement # 211 stipule que les sièges pairs deviennent vacants en décembre des années paires et les sièges impairs deviennent vacants en décembre des années impaires ;

CONSIDÉRANT QUE les sièges 1 et 3 sont à être reconduits par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-01-012

QUE les personnes suivantes occupant respectivement les sièges #1 et #3 soient reconduites membres du CCU et ce, pour une période de deux ans.

Siège #1 Doris Morin

Siège #3 Jean Lachance

10.7 Nomination de Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère à titre de présidente du CCU

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement #211 établissant un nouveau comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui mentionne que le président du CCU est nommé par résolution du Conseil municipal à la première séance de chaque année ;

CONSIDÉRANT que le CCU s'est réuni et que les membres ont proposé Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère comme présidente du CCU ;

CONSIDÉRANT que le mandat est de un (1) an, mais peut être renouvelable ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-01-013

QUE le Conseil nomme Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère comme présidente du CCU pour une période d'un an.

10.8 Fixation des tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau et de l'horaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser les tarifs d'utilisation de la rampe de mise à l'eau afin d'offrir aux utilisateurs une disponibilité adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle des résidents et non-résidents est déterminée par résolution du Conseil de Ville tel que stipulé dans le règlement #234 concernant l'enregistrement des utilisateurs et usagers et les conditions d'utilisation de la rampe de mise à l'eau;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-01-014

QUE la cotisation annuelle pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau soit de 45\$ dollars pour les résidents et de 90\$ pour les non-résidents.

QUE l'horaire d'utilisation 2011 soit reconduit pour l'année 2012 avec les ajustements nécessaires.

REPORTÉ

10.9 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1^{er} janvier 2012 (coût de la vie)

REPORTÉ 10.10 Octroi d'une commandite à l'organisme « Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent

10.11 Avis de condoléances – Mme Marguerite Garon-Lemieux

CONSIDÉRANT le décès survenu le 30 décembre 2011 de madame Marguerite Garon-Lemieux, résidante au lac Sergent depuis de nombreuses années;

12-01-015

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à ses enfants (Jacques, Guy, Richard, Jean et Josette et à toute la famille éprouvée;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de madame Garon-Lemieux à la Fondation du CHUQ, Saint-François d'Assise.

REPORTÉ 10.12 Autorisation de remboursement des frais de financement concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud

AJOUT

10.13 Répartition des responsabilités au sein du Conseil de Ville 2012-2013

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau partage des différents dossiers s'impose au sein du Conseil de Ville;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce partage des dossiers, un membre du Conseil pourra toujours se faire assister d'un autre membre au besoin ;

12-01-016

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le partage des dossiers soit fait comme suit :

Denis Racine	Relations avec les citoyens et ressources humaines
Alain Royer	Loisirs et embellissement de la Ville
Johanne Tremblay-Côté	Maire suppléant, Urbanisme, Comité consultatif d'urbanisme et Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
François Garon	Travaux publics
Hélène D. Michaud	Environnement et site Internet

AJOUT 10.14 Avis de condoléances – M. Stéphane Leclerc

CONSIDÉRANT le décès survenu le 27 novembre 2011 de monsieur Stéphane Leclerc, résidant sur le chemin du Tour-du-Lac Sud (2040) à lac Sergent;

12-01-017

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à sa conjointe, madame Nathalie Bertrand et à toute la famille éprouvée;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de monsieur Leclerc à la Fondation du CHUQ.

AJOUT 10.15 Avis de condoléances – M. Jean-Marc Rochette

CONSIDÉRANT le décès survenu le 10 janvier 2012 de Monsieur Jean-Marc Rochette, résidant de Saint-Raymond;

12-01-018

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à toute la famille éprouvée;

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Envoi du compte de taxes municipales 2012

Monsieur le maire avise les citoyens que le compte de taxes municipales pour l'année 2012 sera posté le 27 janvier 2012.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-01-019

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20h24.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière